



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 28/05/2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### BREXIT

**Les ressortissants britanniques résidant en Creuse sont invités à déposer leurs demandes de titre de séjour le plus rapidement possible**

Les ressortissants britanniques résidant en Creuse sont invités à déposer leurs demandes de titre de séjour le plus rapidement possible. En effet, l'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020, prévoit pour les ressortissants britanniques déjà installés en France et leurs familles une obligation de détenir un titre de séjour à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Afin de faciliter leurs démarches, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille doivent effectuer cette demande de titre de séjour en ligne sur le site : <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr> puis cliquer sur l'icône « BREXIT »

**IMPORTANT : Le dépôt des demandes de titre de séjour en ligne est possible seulement jusqu'au 30 juin 2021. Passé ce délai, les demandes formulées ne seront pas recevables.**

La préfecture de la Creuse se mobilise pleinement pour assurer le traitement de ces demandes dans le délai imparti. **À ce jour, près de 2250 demandes de titre de séjour ont été déposées en ligne et près de 1000 demandes ont déjà été traitées.**

Les ressortissants britanniques qui ont d'ores et déjà procédé au dépôt de leur demande en ligne et qui possèdent une attestation d'enregistrement sont priés de bien vouloir patienter dans l'attente de l'instruction de leur dossier. Une convocation leur sera adressée ultérieurement afin qu'ils puissent finaliser leur démarche auprès des services de la Préfecture de la Creuse lors d'un rendez-vous.

Une fois le dossier complet et validé, le titre de séjour sera produit et envoyé par voie postale au domicile de l'utilisateur.

Pour plus d'information, le site gouvernemental d'information [www.brexit.gouv.fr](http://www.brexit.gouv.fr)

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse